



Un 1^{er} Mai unitaire et
populaire pour le retrait !



Lundi 1er Mai 2023

Châtelleraut - 10h Kiosque

Loudun - 10h Mairie

Poitiers - 11h Départ : Porte de Paris
Arrivée : Place de la Mairie

Stands, Barbecue de Lutte... à l'arrivée !

Montmorillon - 18h Place de la Victoire
Apéro des luttes (partagé)

Uni-es, ensemble et déterminé-es pour la justice sociale



Sophie BINET

La 1ère femme secrétaire générale de la CGT

Notre nouvelle secrétaire générale Sophie BINET a été élue le 31 mars dernier lors du 53ème congrès à Clermont-Ferrand avec 82 % des voix des 32 fédérations. C'est la 1ère femme à prendre la direction de la CGT en 128 ans d'existence, comme un symbole de l'importance grandissante des questions féministes au sein de l'organisation.

16 -ème secrétaire générale depuis la création de la CGT en 1895, c'est aussi la première « cadre »

Malgré les tensions, les débats houleux, la nouvelle secrétaire est sereine quant à la continuité de la CGT.

Lors de son 1er discours, sur fond sonore des « tous ensemble » des congressistes, elle a multiplié les signes d'une volonté de rassemblement de toute la CGT.

Le vote du document d'orientation, traçant la stratégie syndicale pour les années à venir a été voté à plus de 70%. Le congrès a réaffirmé la nécessité du retrait de la réforme des retraites.

Militante chevronnée, féministe résolue et sensible à la lutte écologique : présentation du parcours de celle qui à 41 ans seulement, devient la nouvelle secrétaire générale de la CGT.



Fanny De Coster, Secrétaire Générale du syndicat CGT Finances Publiques au côté de Sophie Binet

Ni ouvrière, ni communiste, Sophie Binet peut permettre à la CGT de rompre avec une certaine image

- Née le 5 janvier 1982
- A 15 ans entre à la jeunesse ouvrière chrétienne
- Etudes de philosophie à Nantes, militante à UNEF
- Années 2000 au bureau national de l'UNEF
- 2006 figure de proue du mouvement contre le CPE (contrat première embauche)
- 2008 à 2013 conseillère principale d'éducation (CPE)
- Adhérente au PS, elle signe la motion de B. Hamon puis en 2011 soutien M. Aubry contre F. Hollande
- 2013 permanente à la CGT
- 2014 élue Secrétaire Générale adjointe de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens CGT (UGICT-CGT)
- 2016 élection au bureau confédéral de la CGT puis lance la pétition « Loi Travail : non, merci ! » qui réunira plus d'un million de signatures en une semaine lors du mouvement social contre la loi travail (Valls/Hollande)
- 2018 élue Co-Secrétaire Générale de l'UGICT-CGT
- 2018 participe à la création de la Maison des lanceurs d'alerte
- 2018 devient « pilote collectif femme mixité » en charge des questions d'égalité femmes-hommes au sein de la direction élargie de la CGT
- 2021 élue Secrétaire Générale de l'UGICT-CGT
- 2022 membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes pour les années 2022-2025
- 31 mars 2023 élue Secrétaire Générale de la CGT

Petits clins d'œil à notre ancienne secrétaire de l'union départementale : Catherine GIRAUD qui a été élue au bureau national avec Sophie BINET et à notre chansonnette poitevine « Emmanuel MACRON, si tu continues, il va faire tout noir chez toi » qui a été entonnée lors du discours de clôture du 53ème Congrès.





CDAS



Compte rendu du 03/04/2023 par
Aurore Sirieix

EPAF : fermeture et vente de 13
établissements sur 22.

50 % de la cession seront reversés à
l'action sociale pour rénover les
établissements restants (La Baule par
exemple).

Au niveau national, les prestations « aide à
la parentalité » vont être revalorisées.

Les CESU 6-12 ans vont être dorénavant
des CESU 6-14 ans.

Mise en place de coupons sport.

Les crédits d'actions locales 2023 pour la
Vienne sont de 32906€.

Propositions actions 2023 :

- pour les retraités :

- sortie **Bordeaux le 22/06/2023** avec
Visite du Bassin des Lumières, repas sur
bateau et tour en trains des monuments de
Bordeaux.

Tarif 61€. (coût total 121€ dont 60€ pris en
charge par le CDAS)

- voyage EPAF : **Saint Lary** en pension
complète 900€

16 personnes inscrites à ce jour, à partir de
35 personnes le voyage passe à 750€

- pour les actifs :

Sortie **Royan le 01/07/2023** avec balade en
mer et visite du Zoo de La Palmyre.

Tarif 30€ adulte et 15€ enfant (le coût total
est 85€ adulte et 77€ enfant)

- **Arbre de Noël : le 06/12/2023**

Fonds d'innovation locale 2022-2023 :

Enveloppe 5000€ pour la Vienne pour une
action sur la lutte contre harcèlement
scolaire

DECLARATION LIMINAIRE AU CSAL DU 24 AVRIL 2023

Pendant 3 mois, à l'occasion de 12 journées de grèves et de manifestations, d'actions locales, des millions de travailleurs et de travailleuses et des citoyens de tout âge se sont mobilisés pour exprimer le rejet de la réforme des retraites portée par le gouvernement. Une telle mobilisation unitaire intersyndicale sur le travail et les retraites est historique dans notre pays. Le projet de loi n'a pas trouvé une majorité au parlement et rencontre toujours l'opposition de la population parce qu'elle est injuste.

Le Conseil Constitutionnel n'a censuré que 6 articles de la loi. Le peu d'ambitions qu'elle contenait dans l'emploi des seniors, le droit à l'information, la pénibilité pour les contractuels de la fonction publique ... ont disparu du texte final qui est dorénavant encore plus déséquilibré. La promulgation nocturne de la loi à peine après quelques heures après la décision du Conseil Constitutionnel empêche toute nouvelle délibération de la loi et constitue une fois de plus une preuve du mépris du pouvoir en place. Les propos tenus par le 17 mai par le Président de la République démontrent qu'il n'a pas toujours compris la colère qui s'exprime dans le pays et s'obstine. Il doit respecter la démocratie sociale et le rejet très majoritaire de cette réforme.

Au vu de ces circonstances, nos organisations syndicales nationales restent toujours attachées à un dialogue social de qualité et toujours déterminées à combattre cette réforme et ont décidé de suspendre leur participation aux instances de dialogue social.

Les sections syndicales Solidaires, CGT, FO et CGC des Finances Publiques de la Vienne s'inscrivent pleinement dans cette initiative et en conséquence boycottent la réunion du CSAL du 24 avril.

Entretien d'évaluation 2023, le guide est sur notre site

Les recours

L'évaluation est un acte de gestion « individuel » et fait donc partie, selon la logique des lignes directrices de gestion, de ceux pour lesquels il existe encore des CAP. Comme toute décision administrative « faisant grief » elle est également susceptible d'un recours devant le tribunal administratif (délai : deux mois après la signification définitive du CREP).

Pourquoi faire un recours ?

Si vous estimez que le CREP qui vous a été remis ne reflète pas votre manière de servir tout au long de l'année 2022 ;

- Si l'administration dans une ou plusieurs rubriques émet des réserves sur la qualité, la quantité de votre travail ou sur votre comportement au sein du service ;
- Si vous constatez une baisse de croix dans votre tableau synoptique ;
- Si une ou plusieurs des croix du tableau synoptique sont positionnées en moyen ou insuffisantes ;
- S'il existe un décalage entre le tableau synoptique et l'appréciation générale portée sur votre manière de servir ;
- Si des qualificatifs dans votre appréciation générale baissent ou disparaissent ;
- Si vous constatez que votre appréciation et/ou votre tableau synoptique ne correspondent pas aux qualités attendues par l'administration d'un agent de votre grade/échelon ;
- Si vous n'êtes pas d'accord avec les avis donnés sur une promotion par TA ou LA.

Cette liste n'est pas exhaustive, si vous n'êtes pas satisfait de votre CREP, il est indispensable de faire appel. (voir ci-dessus l'importance de l'évaluation, et en particulier du CREP dans notre évolution professionnelle)

Tous les éléments du compte rendu d'entretien professionnel relatif à l'année de gestion 2022 sont susceptibles d'être révisés. Seuls les objectifs de l'année à venir (2023) ne sont pas susceptibles d'appel.

La procédure d'appel de l'évaluation professionnelle est une procédure écrite que nous allons détailler ci-dessous. Il ne faut négliger aucune étape et bien faire attention à être dans les délais fixés par l'administration.



POINT D'INFORMATION

Le recours hiérarchique est le recours de 1er niveau et la CAP le recours de 2ème niveau. L'expérience nous le prouve, les débats en CAP locale sont rendus plus difficiles car l'administration se cache derrière le fait que l'autorité hiérarchique a déjà rendu une décision. Souvent même, les directions « lâchent » des modifications pour éviter la saisine de la CAP.

Dès cette année, il n'y a plus de CAP locale. Elles sont remplacées par les CAP nationales.

La direction n'est plus maître de votre CREP. Il est de l'obligation de la Direction Générale de prendre une hauteur de vue mais aussi de connaître les difficultés que rencontrent les agents.

1^{ER} MAI UNITAIRE #Stop64ans ET POPULAIRE POUR LE RETRAIT



Lundi 1er Mai 2023
à Poitiers

PROGRAMME

11h Manifestation Départ : Porte de Paris
Arrivée : Place de la Mairie

13h - 19h Festival militant

- Concerts : Le cri du Chapeau, La Sauvage, Undolor, Las Gabachas de la Cumbia
- Prises de parole des secteurs en lutte
- Forum (échanges, débats sur les suites du mouvement)



Uni-es, ensemble et déterminé-es pour la justice sociale

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :

Grade : Échelon : Indice : Temps partiel :

Résidence administrative

Adresse personnelle

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Vienne.

À, le Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr

LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!